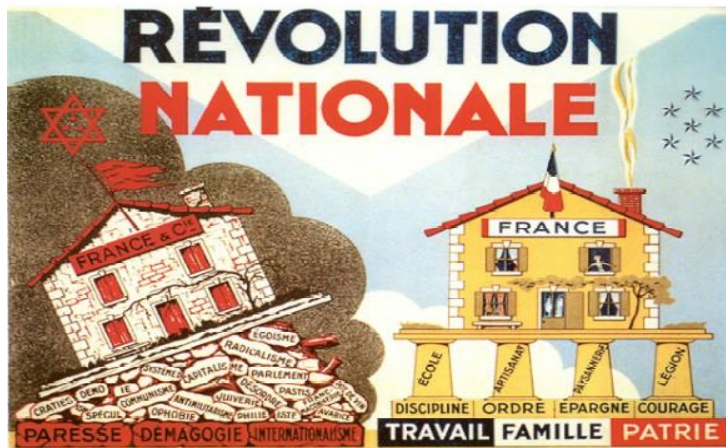


LA FRANCE DE VICHY (1940 / 1944 ) :Affiche de propagande du régime de Vichy



		MAISON DE GAUCHE	MAISON DE DROITE
1	Couleur dominante		
2	Symboles dans le ciel		
3	Aspect général maison		
4	Nom de la maison		
5	Drapeau		
6	Fenêtres		
7	Arbre		
8	Devise		
9	3 mots au choix		
10	<b>Titre de l'affiche</b>		

✂.....

**La France de Pétain et la collaboration**

**Doc.1 Article premier** - Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.  
**Art.2.** - L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs

*Fait à Vichy, le 3 octobre 1940.  
 Ph. Pétain. Maréchal de France, chef de l'État français :  
 Le vice-président du conseil, Pierre LAVAL*

**Doc.2 « – Article premier.** Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet de leur résidence »

Fait à Vichy ,le 04 octobre 1940  
 Philippe Pétain

Soulignez les réponses dans les documents : Quelle est la date de ces lois ? Qui les signe ?  
 Doc.1 Comment la loi détermine -t elle qui est juif ? Qu'est ce qui est alors interdit aux juifs ?  
 Doc.2 Que peut-il arriver aux juifs « étrangers » ?